

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 JUIN 2019

Convocation du 13 juin 2019

Présents : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Daniel DE MIN, M. Stéphane KLONOWSKI, M. Dominique LAMBERT, M. Frédéric MACHURET, M. Christian PAGANT, Mme Eliane TOMAS.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. DECISION DU MAIRE N°2019/01

III. DECISION DU MAIRE N°2019/02

IV. DECISION DU MAIRE N°2019/03

VI. DELIBERATION N°29/2019 : RODP 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions faites concernant la RODP par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

La longueur de canalisation située sur le domaine communal de Premeaux-Prissey est de 2941 m.
Cette redevance est calculée comme suit pour l'année 2019 :

$$((0.035*2941) + 100)*1.24 = 251.64 \text{ euros}$$

Le Conseil Municipal décide que la somme de 252.00 euros sera demandée à Gaz de France (GRDF) au titre de la RODP 2019.

VI. DELIBERATION N°30/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION

Après étude du dossier, le Maire propose d'attribuer une subvention :

- MFR Agencourt..... 20 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention susmentionnée et charge le maire de transmettre les titres à la trésorerie de Nuits-Saint-Georges.

VII. DELIBERATION N°31/2019 : PARTICIPATION AU REPAS DU 14 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal invite la population à partager un moment de convivialité tous les ans lors de la cérémonie du 14 juillet.

Un repas citoyen est offert à la population.

Les habitants qui le souhaitent, peuvent inviter des personnes extérieures à la commune. L'inscription sera de 15 € / personne pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à émettre les titres de recette correspond.

VIII. DELIBERATION N°32/2019 : MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Le conseil municipal de Prémieux-Prissey réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

IX. DELIBERATION N°33/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT EN FORET COMMUNAL (délibération complémentaire du 08 avril 2019 n°25/2019)

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de **reboisement** sur **5,27 ha** à entreprendre dans la **parcelle forestière 212** de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant *estimatif total* s'élève à la somme de **21 097,60 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1. APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;
2. SOLLICITE l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant total de **8 432,00 €** (soit 40% des dépenses *éligibles*);
3. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide ;
4. S'ENGAGE à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération ;
5. DESIGNER l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or ;
6. DONNE pouvoir à Monsieur/Madame le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
7. PRECISE que le projet aura les impacts suivants
 - **Sur l'emploi et la formation** : il contribuera à consolider l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles manuels nécessaires et participera à l'alimentation des unités de production locales de la filière bois
Ces chantiers contribueront à la formation continue des opérateurs et pourront - par le biais de l'encadrement des stagiaires en formation – participer à la formation initiale de jeunes ou de requalification de demandeurs d'emploi.
 - **Sur l'environnement** : A ce jour, outre les engagements de la Charte bourguignonne de l'entrepreneur forestier, que l'ONF veillera à faire respecter par les opérateurs, le projet ne présente pas d'impact particulier sur l'environnement par sa localisation ou les itinéraires techniques choisis.

X. DELIBERATION N°34/2019 : DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS ST MARTIN »

Dans le cadre de la délivrance du permis d'aménager n°021 506 16 B0002 et son modificatif n°1 à la société Habellis (anciennement Villéo), le Conseil municipal a accepté lors de sa réunion du 21 mars 2017 de signer une convention permettant la rétrocession dans le domaine public de la voirie et des équipements (réseaux, espaces verts, ...).

Dans cette optique, la société a sollicité la commune pour nommer la voirie qui traversera le lotissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer la rue « Clos Saint-Martin ».

Questions diverses :

- Le Maire présente en séance le courrier du Conseil Départemental concernant les priorités nationales en matière d'eau :
 - ✓ Renforcer la connaissance des réseaux d'eau et d'assainissement
 - ✓ Améliorer les conditions d'emprunt des collectivités
 - ✓ Développer la solidarité territoriale
 - ✓ Accompagner l'assistance opérationnelle à l'ingénierie

Un rendez-vous est programmé avec les services du Département le jeudi 20 juin pour préparer un dossier en vue de la gestion des eaux pluviales afin d'éviter de nouvelles crues.

- Lancement de la campagne de recensement : le recensement des habitants de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Un coordonnateur communal a été nommé. Un agent recenseur sera recruté d'ici la fin de l'année.

- Festivités du 14 juillet 2019 :

Les habitants ont reçu un coupon d'invitation à remettre à la mairie avant le jeudi 4 juillet pour participer au repas du dimanche 14 juillet. L'association Moto Club de Premeaux-Prissey tiendra la buvette et les jeux proposés. Le bénéfice sera entièrement reversé à l'association.

- Lotissement « Le Clos St Martin » :

Habellis (anciennement Villéo) vient de commercialiser les 17 terrains à bâtir (de 415 à 600 m²) situés à l'angle de la rue Pique et de la rue des Pommerey. Les personnes intéressées peuvent contacter Mme Yolande Duchier au 03.80.68.28.29.

La séance est levée à 20h15